

DECISION DU MAIRE

OBJET : ALIENATION DE GRE A GRE D'UN BIEN MOBILIER – Automate de gestion du chauffage de la marque WIT

Monsieur Pierre VERICEL, Maire de Chazelles-sur-Lyon

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°260322_003 du Conseil Municipal du 22 mars 2026, déléguant à Monsieur le Maire de Chazelles-sur-Lyon l'autorisation de prendre toute décision concernant l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

Attendu que la commune de Chazelles sur Lyon est propriétaire de l'automate de gestion de chauffage WIT de la salle Bras de Fer,

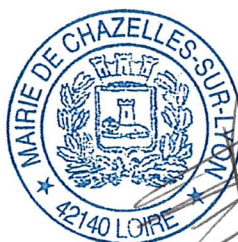
Considérant l'offre de la société BEALEM en date du 13 février 2026 afin d'acquérir l'automate de chauffage WIT pour un montant HT de 157,66 € ;

Décide :

- **de céder** l'automate WIT à la société BEALEM (314 rue Adamas – 42210 Montrond les Bains), pour un montant HT de 157.66 € (cent cinquante-sept euros et soixante-six centimes)
- **d'encaisser** la recette sur l'article budgétaire 775.
- **de rendre compte** au conseil municipal de la présente décision.
- **de dire** que la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Fait à Chazelles-sur-Lyon, le 8 avril 2026.

Le Maire,
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20260408-DM-2026-027-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2026
Notification : 09/04/2026